PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Juillet 2013

<u>Date de convocation :</u> Le 27 Juin 2013 <u>Date d'affichage :</u> Le 11 Juillet 2013 Nombre de conseillers : En exercice : 13

Présents: 08 Votants: 13

L'an deux Mil treize, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Hervé LOEUILLET, Monsieur Claude HEMON, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Guy LARGY, Madame Régine DUFOUR, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame LECLERCQ Christelle donne pouvoir à Mademoiselle Mylène BARBIER Monsieur PATTE Didier donne pouvoir à Monsieur Hervé LOEUILLET Monsieur POIGNANT Frédéric donne pouvoir à Madame Elisabeth ETEVE Monsieur ROUTIER Bertrand donne pouvoir à Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER Monsieur Pascal GARGATTE donne pouvoir à Monsieur Laurent SOMON

Monsieur Guy LARGY a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 12 Avril 2013 est adopté à l'unanimité.

Halle de marché : choix du coordinateur SPS et du contrôleur technique

Le Maire informe que le permis de construire de la halle de marché a été déposé ce jour. Il présente les trois candidatures reçues pour le contrôle technique de ce marché. Bureau Veritas a émis une proposition à 3 940.00€ H.T, incluant la mission accessibilité handicapés et le passage du consuel, la proposition de SOCOTEC s'élève à 3500.00€H.T et celle de l'APAVE à 4 400.00€H.T. Le Conseil municipal retient la société SOCOTEC sous réserve que celle-ci inclue la mission LP auquel cas la proposition de Bureau Veritas sera retenue. Vote pour à l'unanimité.

En matière de coordination santé, les tarifs de Bureau Veritas s'élèvent à 2590.00€H.T, ceux de SOCOTEC à 2200.00€H.T et ceux de l'APAVE à 1840.00€H.T. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société SOCOTEC pour assurer la mission de contrôle technique et l'APAVE pour celle du coordinateur santé et sécurité à l'unanimité.

Station d'épuration : présentation des offres des maîtres d'oeuvre

Mme ÉTÉVÉ dresse le compte rendu à l'assemblée de la réunion de la commission d'appel d'offre qui s'est tenue ce jour pour déterminer le choix du futur maître d'œuvre de la station d'épuration. Six candidats ont soumissionné. Parmi AMODIAG, G2C Environnement, SAFEGE, SOGETI, VERDI et IRH, sont retenus VERDI, SOGETI et AMODIAG pour une audition qui aura lieu le lundi 15 juillet 2013 à 14h00.

Succession d'Ania VASSEUR

Le Maire informe le Conseil municipal que les parcelles ZD8 et ZD12 sont définitivement réputées sans maître et entrent désormais dans le patrimoine communal.

Achat de terrain

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'appréciation du service des domaines quant à la valeur de la parcelle G32, rue Martin qui serait nécessaire à la commune pour gérer le traitement des eaux pluviales. Cette parcelle fait à ce titre l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation dans le cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à négocier l'achat de cette parcelle de 1156m².

Vote pour à l'unanimité.

Tirage au sort des jurés d'assises

Le Maire informe que la commune de BERNAVILLE a cette année été choisie pour désigner trois jurés d'assises. A l'issue de cette formalité, les personnes tirées au sort sont Jean-Jacques PERNES, David PETTIROSSI et Gilles HAROUEL.

<u>Délibération modificative pour inscription des amortissements</u>

Le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation comptable d'inscrire au budget l'intégration des amortissements. Celle-ci nécessite une délibération modificative d'un montant de 14 113.00€ de section à section qui ne modifie ni l'équilibre ni le montant global du budget. Vote pour à l'unanimité.

Bilan d'épandage des boues

Après en avoir écouté le compte rendu dressé par le Maire, le Conseil municipal approuve le bilan d'épandage des boues à l'unanimité.

<u>Demande de participation pour frais de photocopies à la Communauté de communes du BERNAVILLOIS</u>

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité qu'a eu la Communauté de communes du BERNAVILLOIS d'utiliser le photocopieur de la mairie, le leur étant en panne. La Communauté de communes du BERNAVILLOIS a réalisé 2200 photocopies couleur qui représentent un montant de 144,72€T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de cette somme par la Communauté de communes du BERNAVILLOIS.

Don à l'association FOYER JOY

Le Maire fait part à l'assemblée du décès de Monsieur Henri DUTILLEUX, époux de Geneviève JOY. Monsieur DUTILLEUX ne souhaitant ni fleur ni couronne, le Maire propose de verser une subvention à l'association « FOYER JOY » selon la volonté du compositeur défunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder la somme de cent euro à cette association.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ÉTÉVÉ fait part à l'assemblée des nouvelles conditions d'octroi de prêt auprès de la caisse des dépôts et consignation. Cet organisme accorde des prêts aux collectivités sur une durée de 20 à 40 ans à un taux de 3.5%.

En raison de la baisse des taux d'intérêt, **Mme** É**T**É**V**É a entrepris la renégociation d'un prêt que la commune avait souscrit au crédit agricole.

- M. LARGY a été interrogé par un administré à propos du plan de circulation et de stationnement. M. SOMON répond que ce dernier étant soumis aux subventions du Conseil général et de l'Etat, nous devons attendre la réponse de leurs services avant toute mise en œuvre. Le plan de circulation qui concerne la rue DUPREZ sera néanmoins mis en place pour la rentrée prochaine en raison de l'organisation des transports scolaires et du besoin de sécurisation des enfants à l'entrée et à la sortie de l'école.
- M. HÉMON dresse le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 24 juin dernier. Il s'est également rendu au goûter du judo.
- **M. HÉMON** participe également aux actions de la Croix Rouge et de la Banque alimentaire qui a distribué cette semaine 8 969 articles soit 4 tonnes de marchandises pour 84 familles inscrites.
- **M.LOEUILLET** signale à l'assemblée l'installation de deux panneaux de limitation de vitesse à 30km/h rue LANOYE.

Dans le cadre du suivi de chantier de la salle multi-activités, il informe l'assemblée de la reprise d'activité des entreprises depuis trois semaines. La livraison du bâtiment est envisagée fin octobre. M. SOMON propose une visite du chantier par le Conseil municipal en septembre.

- **M. LOEUILLET** fait part du refus des entreprises de voir le concert Excelsior organisé à l'Usine pour des raisons de sécurité et de responsabilité.
- M. DE SAINT RIQUIER fait part de la proposition de Monsieur OSSART, Président du SMIROM. Celui-ci souhaite donner l'herbe du terrain de la future déchetterie. M. SOMON propose de la laisser ramasser par M.DETAPPE. Le Conseil municipal y est favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 22H35

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Guy LARGY

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,